

Fiche d'inscription au self

Cette fiche est à rendre au professeur principal le plus rapidement possible

NOM DE L'ELEVE: _____

PRENOM: _____

CLASSE: _____

Lycée

Les élèves inscrits comme demi pensionnaire ont la possibilité d'opter pour différents forfaits.
Le choix du forfait ne peut être modifié qu'à la fin de chaque trimestre, sur demande écrite formulée par la famille.

Afin d'organiser le service, et de déterminer le tarif, merci de renseigner, dans le tableau correspondant, le forfait choisi (un seul choix possible) et de cocher le(s) jours on l'élève déjeunera

Forfait 3 jours	<input type="checkbox"/>
Lundi	<input type="checkbox"/>
Mardi	<input type="checkbox"/>
Mercredi	<input type="checkbox"/>
jeudi	<input type="checkbox"/>
Vendredi	<input type="checkbox"/>

Forfait 4 jours	<input type="checkbox"/>
Lundi	<input type="checkbox"/>
Mardi	<input type="checkbox"/>
Mercredi	<input type="checkbox"/>
jeudi	<input type="checkbox"/>
Vendredi	<input type="checkbox"/>

Forfait 5 jours	<input type="checkbox"/>
Lundi	<input type="checkbox"/>
Mardi	<input type="checkbox"/>
Mercredi	<input type="checkbox"/>
jeudi	<input type="checkbox"/>
Vendredi	<input type="checkbox"/>

Le tarif des repas est fixé par la région. Celui-ci est fonction des ressources du foyer. Afin de bénéficier du tarif adapté, vous devez, si vous ne l'avez déjà fait, vous inscrire sur le site dédié à l' adresse suivante :

<https://www.bretagne.bzh/services/fiches/tarification-de-la-restauration-et-de-lhebergement-dans-les-lycees-publics-bretons/>

Pour les élèves qui n'auraient pas effectué les démarches, c'est le tarif le plus élevé qui sera appliqué d'office

Les factures de restauration sont éditées chaque trimestre, vous pouvez opter pour les moyens de règlement suivant:

- Par chèque
- En espèces
- Par virement*
- Opter pour le prélèvement automatique *
- Demander la mise en place d'un échancier *

* Pour ces modes de règlement vous pouvez vous adresser à l'intendance

Les élèves qui n'auraient pas opté pour un de ces forfaits , ont la possibilité de déjeuner occasionnellement, à la seule condition que la carte d'accès au self soit créditée du montant du repas 4,60 € (les badges sont en vente à l'intendance)

Date :

Signature du représentant légal

Cocher la case si externe + signature